

	
Délibération n° 26	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence 4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/04/2023</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Affiché le 14/04/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
<p>Objet : Communication des débats liés à la présentation du Rapport Social Unique 2021 lors du Comité Social Territorial</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Communication des débats liés à la présentation du Rapport Social Unique 2021 lors du Comité Social Territorial

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 231-1,

Vu le décret n° 2020-1493 en date du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la communication et les débats relatifs au Rapport Social Unique 2021 tenus lors du Comité Social Territorial en date du 13 février 2023,

Vu l'information communiquée à la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité » en date du 21 mars 2023.

Considérant que le Rapport Social Unique 2021 qui a été transmis au Comité Social Territorial a donné lieu à des échanges et débats et que ces derniers doivent faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du Rapport Social Unique 2021,
- De prendre acte de la communication et des débats qui ont eu lieu lors du Comité Social Territorial en date du 13 février 2023 suite à la présentation du Rapport Social Unique 2021.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Avril 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

